



Procédure de transfert de mon PEA pas claire

Par **wory**, le **24/10/2025** à **13:35**

Bonjour,rnrnAyant déménagé, j'ai ouvert un compte bancaire local au Cr...Agr Bretagne.rnrnJe n'ai, cependant, toujours pas clôturé mes comptes au Cr..Agr.. d'Ile de France (à mon ancien domicile).rnrnJe détiens un PEA ouvert dans ma précédente agence et souhaite le transférer vers ma nouvelle agence.rnrnComme c'est dans le même réseau bancaire , il n'y a pas de frais.rnrnCependant un conseiller bancaire de la nouvelle agence me demande de passer à l'agence, pour ouvrir un PEA afin d'y recueillir toutes les valeurs à transférer.rnrnJe croyais qu'il était **interdit d'avoir deux PEA** donc je ne comprends pas la procédure d'avoir à ouvrir un nouveau PEA pour pouvoir transférer.rnrnD'autre part, le conseiller m'indique qu'il me faudra ensuite appeler un numéro de téléphone dédié (3xx1) pour joindre le service qui se chargera du transfert .rnrnComment assurer une sécurité bancaire (justification d'identité, entre autre) au moyen d'une conversation verbale par téléphone ?rnrnSi vous pouviez me renseigner. Merci.

Par **Marck_ESP**, le **24/10/2025** à **22:18**

Bonjour et bienvenue rnrnVous n'aurez pas 2 pea.rnrnLe transfert n'est pas une clôture et une réouverture, mais la migration de l'enveloppe existante.rnrnLe conseiller financier s'est peut-être mal exprimé.rnrnIl faut établir les documents de transfert ET attribué un numéro de compte PEA (seule chose qui change). Ensuite, les 2 établissements font le nécessaire.

Par **wory**, le **25/10/2025** à **14:37**

rn@[Marck_ESP](#)rnrrnrnmerci.rnDonc mon PEA n'aura pas le même numéro dans la nouvelle agence bancaire ?